



Portail Usager Urbanisme Saisine par Voie Electronique



Portail Usager Urbanisme
Powered by  sirap

Didacticiel

Portail Usager Urbanisme

version SVE client 3.1.4 et Next'Ads 1.14.7 Janvier 2022
dernières mises à jour : 21/01/2022, 26/11/2021, 08/10/2021, 24/06/2021

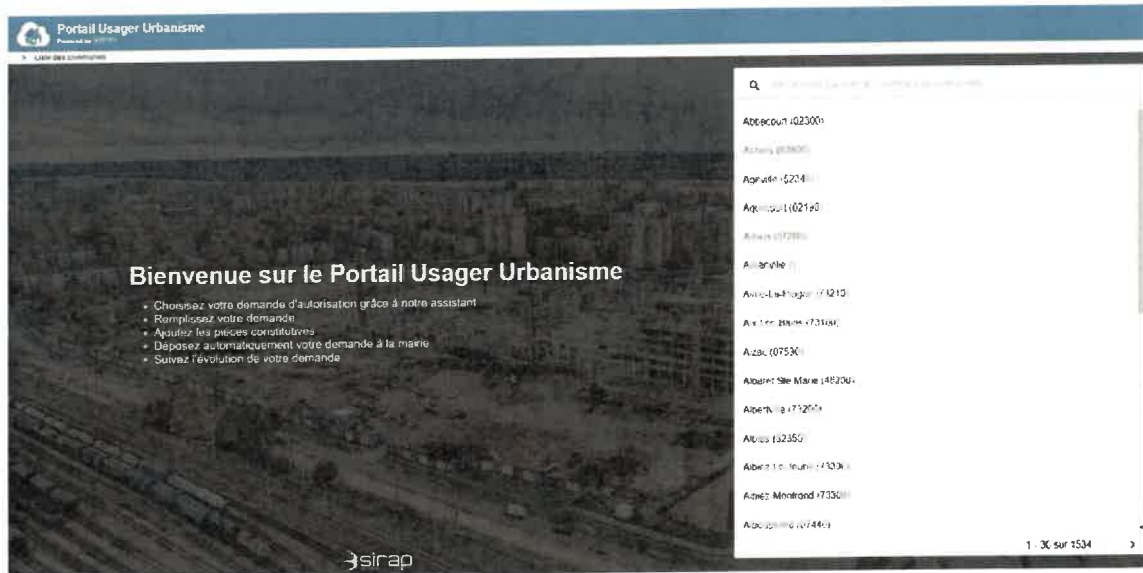
Siège social : GROUPE SIRAP - Z.A. Paul Louis Héroult - BP 253 - 26106 Romans cedex
Tel : 09 70 590 590 • Fax : 04 75 70 07 98 • mail : info@sirap.fr • web : www.sirap.fr

Procédure pour la SVE sur le Portail Usager Urbanisme

Généralités

Le Portail Usager Urbanisme est un accès sécurisé pour tous les pétitionnaires qui adressent leurs demandes à la commune ou l'autorisation est déposée.

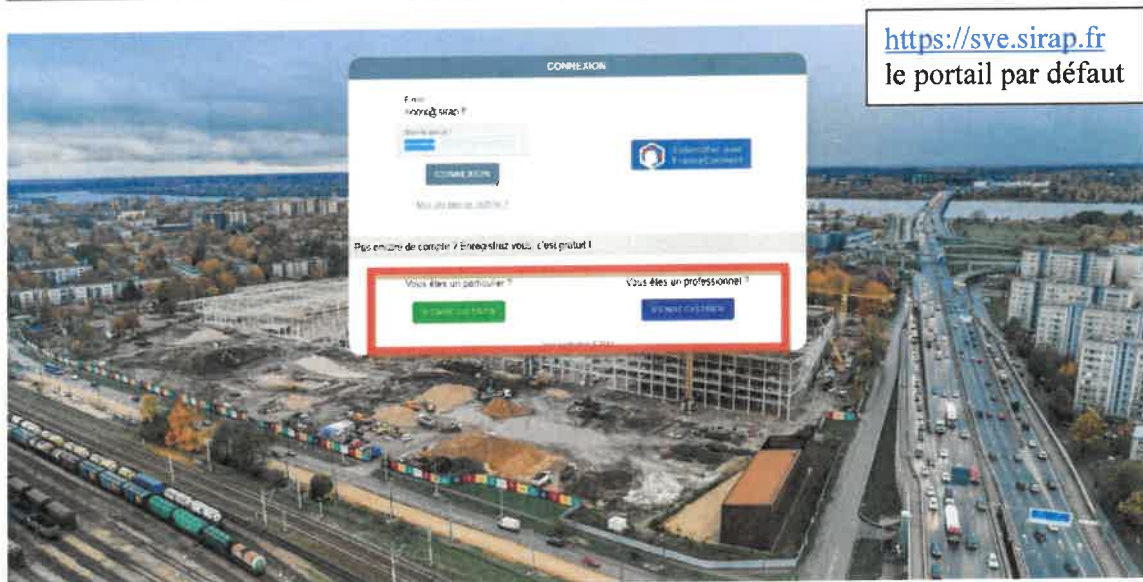
La publicité ce SVE de la commune est assurée par la commune, la communauté de commune, l'état a prévu également la publicité du site SVE communal sur son site national consacré au SVE.



Rechercher et choisir une commune pour passer à la page suivante de login.

Mode Assisté, mode Cerfa direct ou import de dossier.

Page d'accès sécurisé, au 1^{er} accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire



<https://sve.sirap.fr>
le portail par défaut

Fiche d'enregistrement d'un nouveau compte

The screenshot shows the 'Créer un nouveau compte' form on the 'Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron' website. The form is divided into several sections:

- Identifiant:** Includes fields for 'Nom', 'Prénom', 'Email', and 'Confirmation du mot de passe'.
- Date et lieu de naissance:** Includes fields for 'Date', 'Sexe', 'Département', 'Commune', 'Nom', 'Vieilles', 'Localité', 'Fonction', and 'Téléphone'.

At the bottom of the form, there are buttons for 'ANNULER' and 'VALIDER'.

A la fin de la procédure d'enregistrement, un mail est envoyé au pétitionnaire pour confirmer son inscription en rentrant un code d'accès sur la page d'inscription du SVE en cours.

This screenshot shows an email confirmation window titled 'Code de vérification' overlaid on the registration form. The email content includes:

- Salutation: 'Cher François LÉFORI,'
- Message: 'Bienvenue sur l'application SVE. Pour compléter votre enregistrement vous devez valider votre adresse email en entrant le code [code] [code].'

A callout box with a white background and black border contains the text: 'Rester sur la page d'inscription et relever votre boîte mail pour prendre connaissance de votre code'. A curved arrow points from this box to the 'Code de vérification' window.

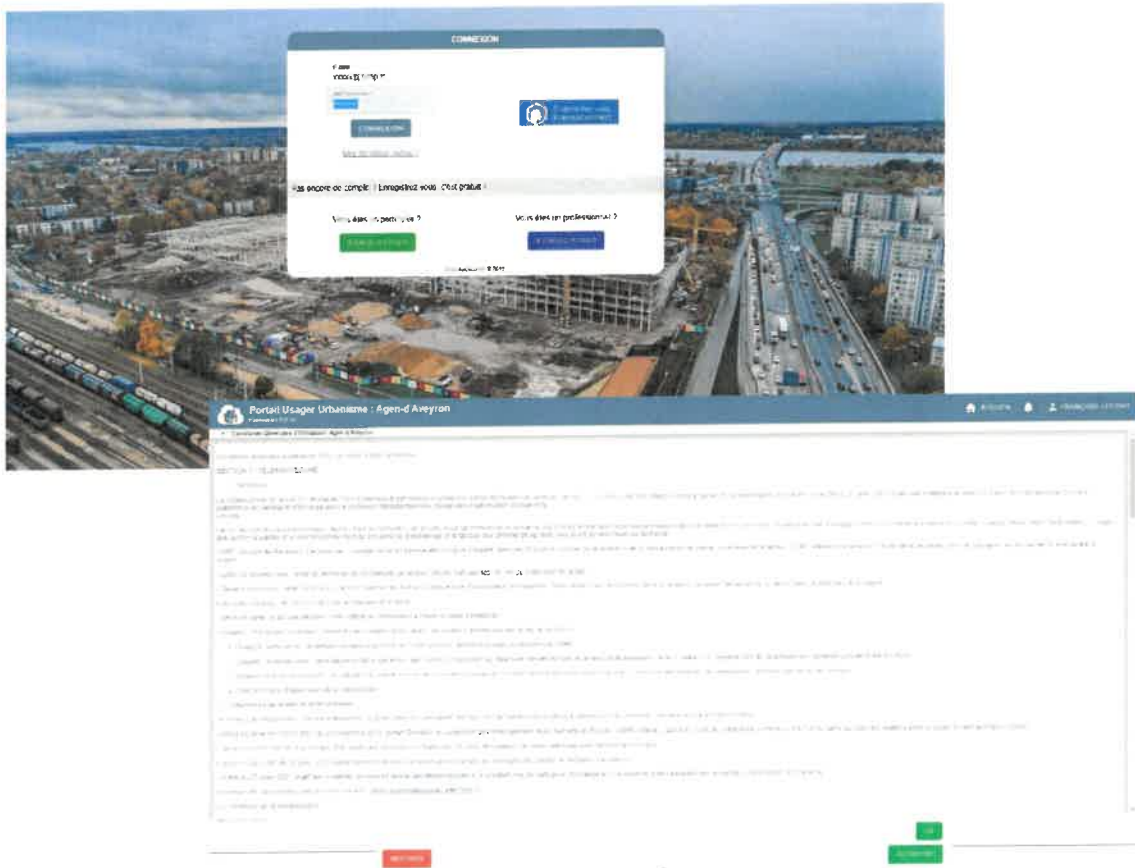
This screenshot shows the 'Validation de compte' page on the SVE Urbanisme website. The page displays the message: 'Votre compte est maintenant actif. Félicitation !!' and a 'CONNEXION' button. A callout box with a white background and black border contains the text: 'Le compte est activé'.

Ce compte permettra, d'accéder à toutes les communes de l'adresse SVE utilisée par défaut :

<https://sve.sirap.fr>

Pour les organisations et communes possédant une adresse personnalisée, un nouveau compte dédié sera nécessaire à déclarer (en utilisant si besoin le même mail).

L'enregistrement du pétitionnaire est activé, l'accès est validé pour Portail Usager Urbanisme.
Les informations sur le pétitionnaire à cette ouverture du compte pourront être reprises lors de la saisie d'une autorisation (adresse, email ...)



Le CGU (Conditions Générales d'Utilisation) est appliqué à la commune, celui-ci est préparé par la commune et il est stocké dans Next'Ads pour être ensuite affiché dans le Portail Usager Urbanisme
Il détaille le fonctionnement général du téléservice SVE, les modalités de son utilisation et les règles à respecter pour ses utilisateurs.

Menu général du SVE



Le SVE permet plusieurs opérations :

- Créer une nouvelle demande sur la commune :

A/ avec **mode assisté**

B/ avec un **mode expert** direct pour accéder aux cerfas mis à la disposition par la commune (voir aussi le CGU)

C/ avec un dossier numérique déjà rempli depuis le site de l'AD'AU dans un Cerfa au format PDF à importer dans ce Portail Usager Urbanisme.

- Reprendre une demande en cours, qui n'a pas été finalisée

Une demande finalisée est une demande avec un ARE (accusé de réception électronique, voir le Glossaire)

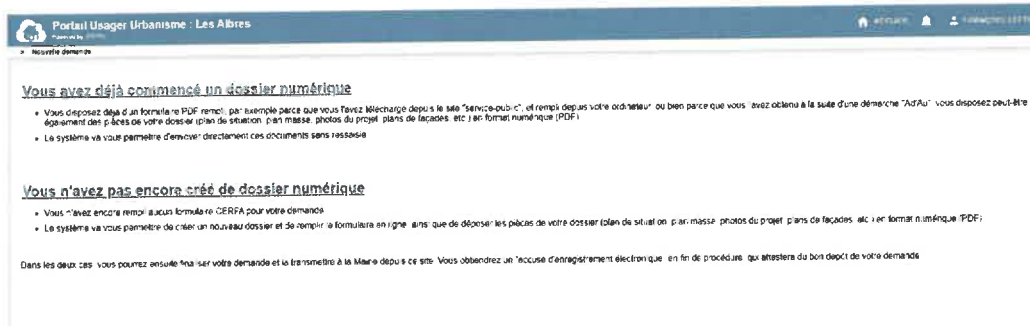
- Voir la liste des demandes, déjà validées.

- S'informer sur l'adresse de la mairie et des jours et horaires d'ouverture du service SVE, ces informations sont comparables à l'ouverture de l'accueil en Mairie, conditionnant les délais de réponse à l'enregistrement électronique AEE puis l'ARE (accusé de réception électronique) qui donnera le numéro définitif de l'autorisation et démarrera la date de délai pour le dossier.

- accéder au CGU (Conditions **G**énérales d'**U**tilisation) prévues par la commune au sujet du SVE.

Nouvelle demande

L'interface propose de saisir son dossier dans l'interface ou d'importer un dossier numérique généré au préalable sur le site de service public de l'AD'AU.



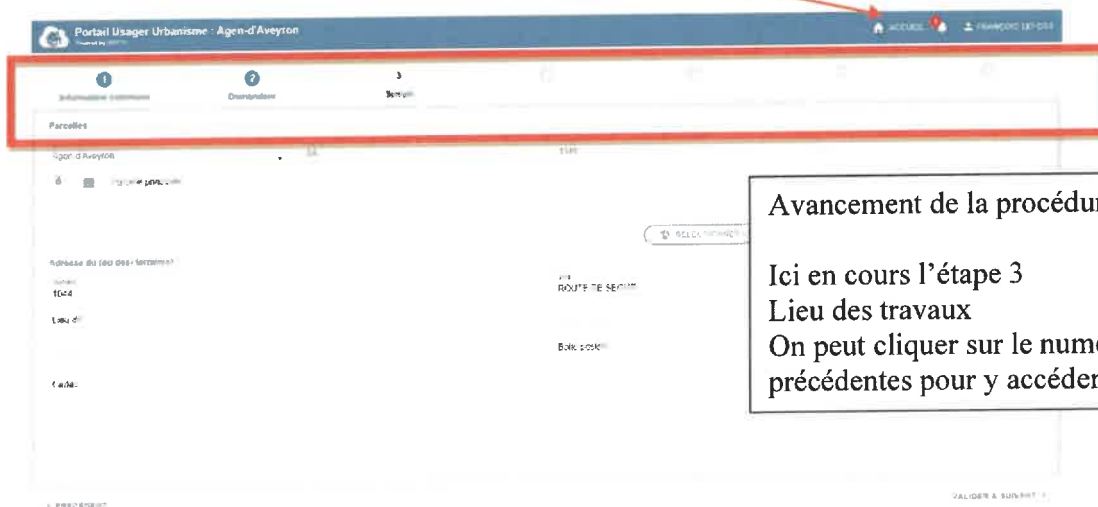
Saisie dans la SVE SIRAP « vous n'avez pas encore créé de dossier numérique »

L'interface impose des étapes obligatoires pour saisir un nouveau dossier (avant de choisir le mode assisté pour le choix de l'autorisation et le Cerfa ou le mode choix direct du Cerfa).

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,
- des informations et coordonnées du pétitionnaire, reprises des données liées au compte de l'utilisateur connecté.
- Question *Souhaitez-vous que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne ?*

Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du SVE.



Dans les lieux des travaux, il y a une saisie assistée des parcelles :

Cette assistance se base sur les informations cadastrales associées à la commune.

- Code quartier : géré par le module SVE
- Section : liste proposée par le module SVE
- Parcelle : saisie libre
- Superficie : reprise des informations cadastrales de la parcelle, si la parcelle n'existe pas, la superficie est libre.

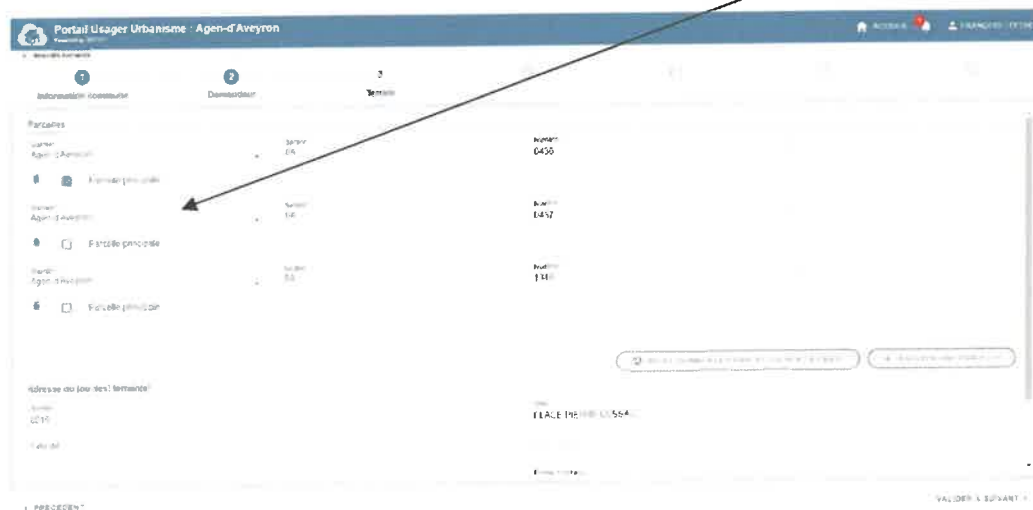
Une parcelle non encore répertoriée peut-être saisie manuellement ainsi que sa surface.

Le choix de parcelle(s) peut-être fait aussi avec le SIG connecté au SVE avec un simple clic sur les parcelles dans le plan (à gauche la liste des parcelles avec une désélection possible (icône pour chaque parcelle, icône pour toute la sélection en cours)



NB La cartographie est basée uniquement sur X'map

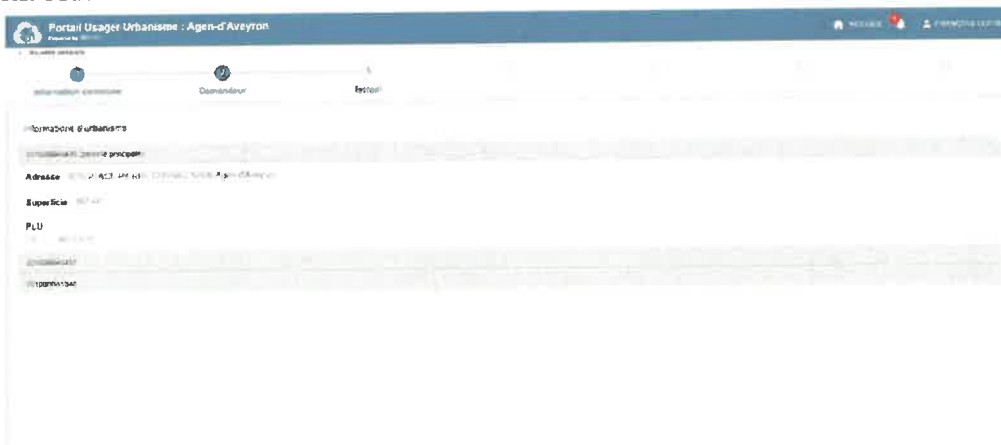
Le dossier possède maintenant des parcelles, dont la principale qui donnera l'adresse du terrain.



Dans l'étape 3 : affichage des zones liées aux parcelles sélectionnées.

Le POS/PLU, PPR, Servitudes et autres zonages qui sont disponibles en amont du SVE sont rapatriés et affichés.

Cette page ne s'affiche que si elle a été activée dans la gestion du SVE par commune dans Next'Ads.



Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa

A la question « Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ? »

Le module SVE propose 2 listes de choix pour créer sa demande pour un type d'autorisation :

- Mode assisté : répondre NON
Une liste est proposée de projets classiques / standards regroupés sous 5 rubriques
- Mode expert direct , répondre OUI avec ensuite le choix direct d'un Cerfa

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron

1 2 3 4

Information commune Demandeur Terrain Type de projet

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

Oui Non

Définition du type d'autorisation via un assistant

Cet assistant vous permet de choisir un formulaire de demande d'autorisation en fonction de votre projet

Choisissez un type de projet dans la liste ci-dessous. Une série de questions vous sera posée afin de déterminer le type d'autorisation nécessaire à la réalisation de votre projet.

Projet

- Les constructions nouvelles
- Autres travaux et changements de destination sur construction existante
- Aménagements
- Démolitions
- Hors catégories officielles
- Hors catégories officielles

Démolition partielle d'un bâtiment (non réhabilitation)

Absence de partie amovible (non réhabilitation)

Absence de partie

Garage et Carport

Véranda

PRÉCÉDENT

Début du mode assisté avec les rubriques dans lesquelles se trouvent des projets les plus souvent utilisés.

Portail Usager Urbanisme : Agen-d'Aveyron

1 2 3 4

Information commune Demandeur Terrain Type de projet

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

Oui Non

Choix de votre document Cerfa

- PV
- PA
- PCMI
- PVI
- DPMI
- DPI/CI

PRÉCÉDENT

Début du mode expert direct
Liste des CERFA dont le nombre peut être limité par la commune, cette gestion étant faite dans Next'Ads (ceci en conformité avec le CGU)

A la fin du questionnaire : le Cerfa proposé, avec la 2ème phase de remplissage de celui-ci

The top screenshot shows the 'Déclaration préalable' form for a swimming pool project. The bottom screenshot shows the same form with a list of documents to be attached. A large curved arrow points from the top screenshot to the bottom one.

Le SVE affiche toutes les parties du CERFA nécessaires, page par page qui sont adaptées à la nature des travaux, ici une piscine

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE

The screenshot shows the 'Pièces jointes' section of the SVE interface. It lists various documents required for a swimming pool project, such as 'EP1. Un plan de situation du terrain', 'EP2. Un plan de masse', 'EP3. Un plan en coupe', 'EP4. Un plan des façades', and 'EP5. Une représentation de l'aspect extérieur'. Each item has a 'Déposer' button and a status indicator.

Le SVE affiche pour chaque pièce :

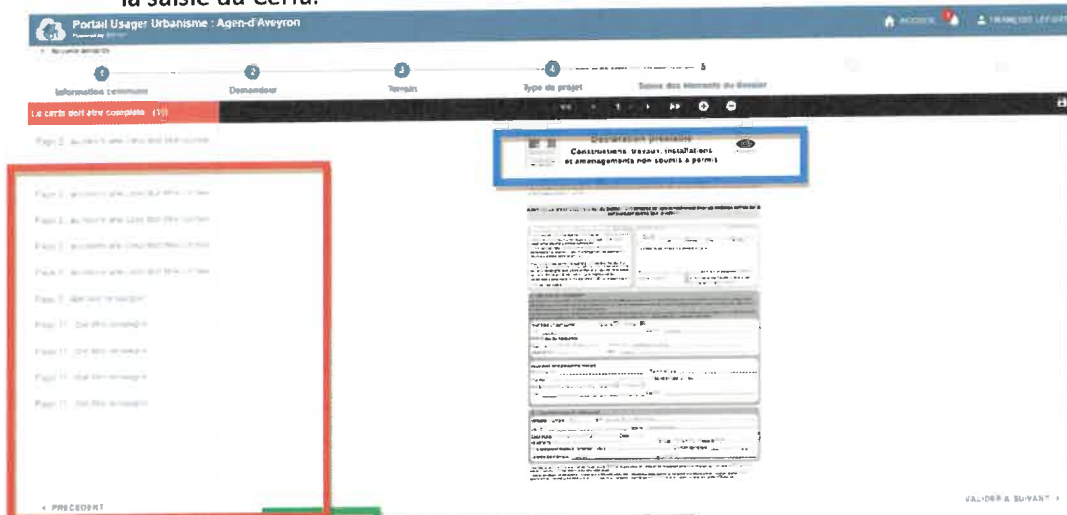
- un bouton de dépôt
- un indicateur précisant que la pièce a été déposée
- une icône pour visualiser la pièce déposée

Rappel : la taille maximum de 30 Mo est autorisée par fichier déposé.

Mode Cerfa direct ou mode expert

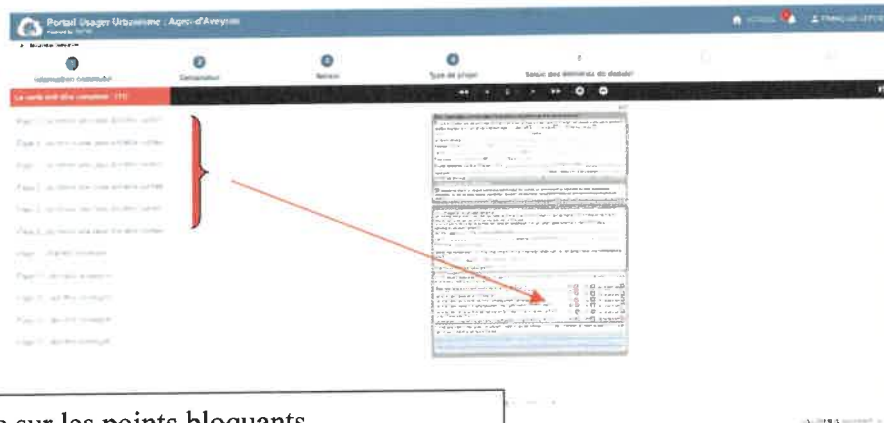
A l'étape 5, le Cerfa de l'autorisation s'affiche, la saisie se fait directement dedans

- à gauche les alertes sur les champs à vérifier (le plus souvent obligatoires)
- La barre de navigation pour passer d'une page de cerfa à une autre, zoomer etc ...
- A droite de la barre de navigation : le bouton de sauvegarde seule et de validation de toute la saisie du Cerfa.



Les alertes portant sur le Cerfa et la partie DENCI

- cliquer sur une ligne pour accéder directement à la page de saisie concernée



La saisie a été faite sur les points bloquants
Cliquer sur le bouton de validation de la saisie des



Etape 6 : La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE

Rappel : les formats autorisés sont gérés par SIRAP et affichés dans cette page
la taille maximum de 30 Mo est autorisé par fichier déposé
un même fichier (un pdf par exemple) peut contenir plusieurs pièces (scannées)

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron

Information commune | Demandeur | Terrain | Type de projet | Saisie des éléments du dossier | **Pièces jointes**

DP : Déclaration préalable

Les pièces sont obligatoires

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DP1 Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires

Pièces complémentaires à joindre si votre projet porte sur des constructions

DP2 Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet crée une construction ou modifie à volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires

DP3 Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R. 431-100 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires

DP4 Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-10a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet est modifié (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte) - inutile pour un simple ravalement de façade - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires

DP5 Une reproduction de l'aspect interne d'une construction faisant apparaître les modifications projetées (Art. R. 431-30c du code de l'urbanisme) à fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée par le dossier

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une véranda qui sera visible depuis la rue mais elle ne sert pas utilement, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se voit pas depuis l'espace public)

Précisions importantes

Types de fichiers acceptés : pdf, png, jpg
Taille maximum par fichier : 30Mo

une icône pour supprimer une pièce

une icône pour visualiser la pièce déposée

un bouton de dépôt de pièce

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Récapitulatif de fin de saisie de la demande

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron

Information commune | Demandeur | Terrain | Type de projet | Saisie des éléments du dossier | Pièces jointes | **Récapitulatif**

DP Déclaration préalable

Demandeur

LETTRETT Fabrice
N° : 14 04 1967 / 9 rue Paul-Boncompagni 81100 Agen

Le terrain

Adresse : 14 04 1967 / 9 rue Paul-Boncompagni 81100 Agen (81100)

Parcelles

- 0010300A1310 - 1967 m2
- 0010300A1310 - 1967 m2 - Etendue de l'unique
- 0010300A1873 - 151 m2

Précisions importantes

Merci de vérifier vos coordonnées avec celles qui sont en lignes obligatoires pour votre dossier de votre terrain. Ceci est particulièrement important pour pouvoir vous être adressés par courrier électronique. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas vous adresser nos courriers électroniques. Merci de vérifier également que les coordonnées de votre terrain sont correctes. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas vous adresser nos courriers électroniques.

Je suis conscient(e) des pièces jointes obligatoires et complémentaires à fournir et de leur taille maximale autorisée.

Pièces jointes

- DP1 Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires
- DP2 Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet crée une construction ou modifie à volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires
- DP3 Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R. 431-100 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée) - 1 exemplaire par dossier - 2 exemplaires supplémentaires

Précisions importantes

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une véranda qui sera visible depuis la rue mais elle ne sert pas utilement, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se voit pas depuis l'espace public)

Précisions importantes

Types de fichiers acceptés : pdf, png, jpg
Taille maximum par fichier : 30Mo

Cliquer sur le lien Cerfa (en bleu) pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

Cocher la case J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus pour pouvoir terminer les étapes en cliquant sur **Envoyer**

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Etape suivante : l'indication de mise à disposition de L'AAE (étape commune aux modes , *saisie dans la SVE SIRAP ou import d'un dossier numérique* généré depuis le site public AD'AU). Le déclenchement de l'AAE (au bout de 24H jours oeuvrés) est un réglage réalisé dans Next'Ads, paramétrage des la commune.

une icône pour visualiser chaque pièce déposée

Cliquer sur le bouton AEE pour télécharger au format PDF

Cliquer sur le bouton Cerfa pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

Historique des actions

Cliquer sur le bouton **Mes Demandes** pour lister vos demandes en cours,

Accès à l'accueil général du Portail Usager Urbanisme

Dossier déposé avec une notification

- A gauche
 - un menu pour filtrer la liste des demandes, dont le filtre *Seulement avec notification/* une légende
- A droite la liste des demandes
 - 3 dossiers visibles dans cette page avec un code couleur et avec une ou plusieurs icônes par dossier suivant sa situation

Légende

- Afficher la demande
- Demande en cours en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur
- Demande à compléter
- Décision prise
- Continuer la saisie

Import Cerfa - vous avez commencé un dossier numérique

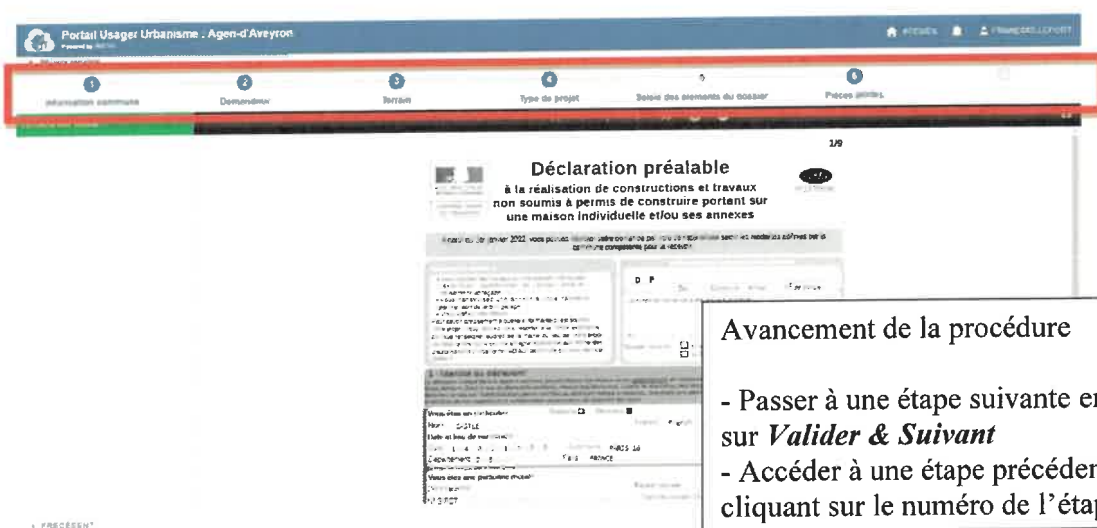
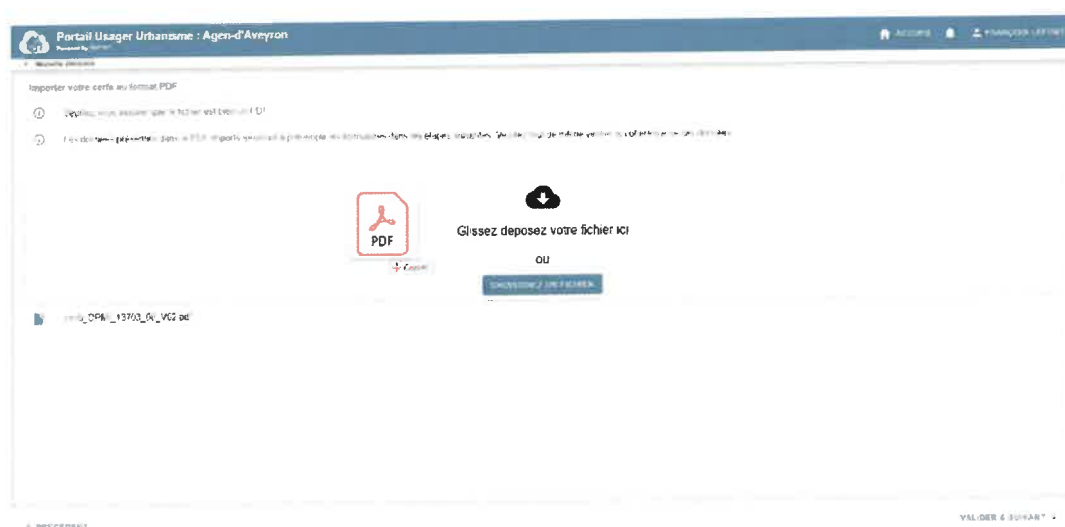
La demande a pu être préparée sur le service public AD'AU, qui permet au final de générer un PDF rempli compatible avec le Portail Usager Urbanisme SIRAP.

Dans la Portail Usager Urbanisme, l'interface impose des étapes obligatoires pour importer une nouvelle demande.

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,
- Le type de Cerfa qui va être importé.

Choisir le fichier PDF de la demande saisie sur AD'AU ou sélectionner le et glisser le dans la zone « Glissez Déposer votre fichier ici »



Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du Portail Usager Urbanisme.

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer des pièces

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

DPMI : Déclaration préalable maison individuelle

Types de fichiers acceptés : pdf, png, jpg
Ta le maximum par fichier : 30Mo

Pièce obligatoire pour tous les dossiers

DP1 Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

Pièces complémentaires à joindre selon la nature de votre projet

DP2 Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet est une construction en copropriété + 2 exemplaires supplémentaires

DP3 Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R. 431-10b du code de l'urbanisme) dossier + 2 exemplaires

DP4 Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-12a du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet est modifié (exemple : piscine enterrée)

DP5 Une réglementation de l'usage existante de la construction à votre apposition (ex : règlement d'usage) (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet est modifié (exemple : piscine enterrée) + 2 exemplaires

Pièces complémentaires à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet est en copropriété

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Le SVE affiche pour chaque pièce :

- un bouton de dépôt
- un indicateur précisant que la pièce a été déposée
- une icône pour visualiser la pièce déposée

Récapitulatif de fin de saisie de la demande pour tous les modes

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

DPMI Déclaration préalable maison individuelle

Demandeur
CASTLE French
N° de téléphone : 05 63 16 16 16
LE BERTHIER
Adresse : 15 Place Pierre Cassac 12630 Agen-d'Aveyron
Parcelle(s)
031300546435 - 497 m2 - Parcelle principale

Précisions importantes

Vous n'avez pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies. Cliquez sur le lien "Ajouter des pièces" pour compléter votre dossier.

Vous n'avez pas autorisé l'administration à vous envoyer des notifications par e-mail. En conséquence, vous devez vous connecter à l'administration pour faire une demande de complément ou toute autre demande nécessitant un délai de réponse de votre part.

Vous n'avez pas autorisé l'administration à vous envoyer des notifications par e-mail. En conséquence, vous devez vous connecter à l'administration pour faire une demande de complément ou toute autre demande nécessitant un délai de réponse de votre part.

PRÉCÉDENT

Pièces jointes

DP1 Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

DP2 Un plan de masse coté dans les 3 dimensions (Art. R. 431-36 du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemple : veranda, abri de jardin) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

DP3 Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (Art. R. 431-10b du code de l'urbanisme) à fournir si votre projet est modifié (exemple : piscine enterrée) - 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires

une icône pour visualiser chaque pièce déposée

Partie basse

- Cocher la case *J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus* pour pouvoir terminer les étapes en cliquant sur **Envoyer**
- Cliquer sur le lien Cerfa (en bleu) pour le télécharger au format PDF

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Aveyron

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

DPMI Déclaration préalable maison individuelle

Reference
Numero de depot : 274012022
Numero ADS : 274012022

Demandeur
CASTLE French
N° de téléphone : 05 63 16 16 16
LE BERTHIER
Adresse : 15 Place Pierre Cassac 12630 Agen-d'Aveyron
Parcelle(s)
031300546435 - 497 m2 - Parcelle principale

Suivi de la demande

Motif : Vous avez reçu un avis de suspension de l'acte de permis de construire

274012022
10/23
[AEE] [PDF]

Motif : Vous avez effectué la demande

274012022
10/23
[Cerfa]

PRÉCÉDENT VALIDER & SUIVANT

Cliquer sur AEE pour le télécharger au format PDF

Cliquer sur Cerfa pour télécharger au format PDF, le cerfa rempli.

Echanges avec le pétitionnaire pendant l'instruction via le Portail Usager Urbanisme

Next'Ads permet de continuer les échanges avec le pétitionnaire qui aurait déposé un dossier numérique sur le Portail Usager Urbanisme :

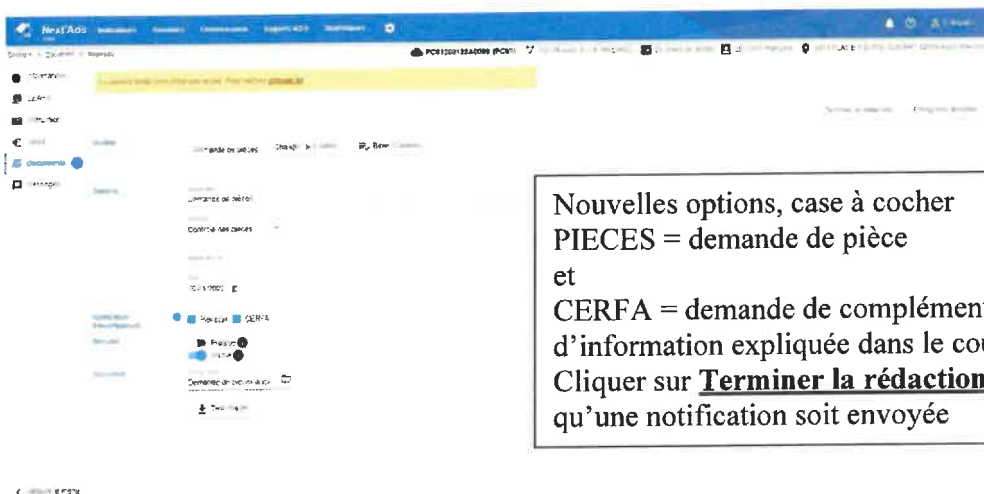
- avec la demande par le service instructeur de pièce complémentaire ou à renvoyer que le pétitionnaire peut faire sur Portail Usager Urbanisme
- avec la demande par le service instructeur au pétitionnaire de compléter le Cerfa.

-avec la communication de l'état du dossier (décision) au pétitionnaire, notifié par le service compétent directement accessible par le pétitionnaire dans son espace sur le Portail Usager Urbanisme

Demande de pièce ou de complément du Cerfa au pétitionnaire

Dans Next'Ads

Cette procédure démarre dans Next'Ads comme une classique demande de pièce complémentaire, cocher les pièces à demander et ensuite avec l'émission d'un courrier habituel de demande de pièces.



Notification envoyée par mail au pétitionnaire

noreply@sirap.com
Portail Usager Urbanisme: notification
Français

Répondre Transférer Archiver Indésirable



Bonjour François LEFORT,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne.
Un nouveau message est disponible dans votre espace Portail Usager Urbanisme de la commune Agen-d'Aveyron

Cordialement

La commune de Agen-d'Aveyron

Ouvrir votre Portail Usager Urbanisme

Dans le Portail Usager Urbanisme

Dès l'entrée, une notification est signalée en rouge

Bouton **DOCUMENT** pour télécharger le courrier de demande de pièce(s) ou de complément sur le Cerfa

REPUBLIQUE FRANÇAISE		Boscher n° CLU1200122A0006
Commune de Agde d'Aveyron		Date de dépôt: 2023/02/01 Demandeur: Percepé Adresse sans: 0023 RUE DE LA PROCELE LINDOUILLAN
Monsieur		Le Maire Monsieur François 20 rue de l'urbanisme 67130 Pluignac-lez-Agde

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 20/01/2023 pour un projet de site 0023 RUE DE LA PROCELE 67130 Agde d'Aveyron.

Il vous a été remis un dossier de dossier d'instruction de votre déclaration dans un délai de 1 mois mais que l'administration pour, dans le mois suivant le dépôt de votre dossier, vous écrire :

- soit pour vous aviser qu'un autre délai est applicable lorsque le code de l'urbanisme le prévoit, pour permettre les consultations nécessaires ou votre projet nécessite la consultation d'autres services ;
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous indiquer que votre projet correspond à un cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

DECLARATION DE PIECES MARQUANTES DANS LE DOSSIER DE DECLARATION INCOMPLÉTE

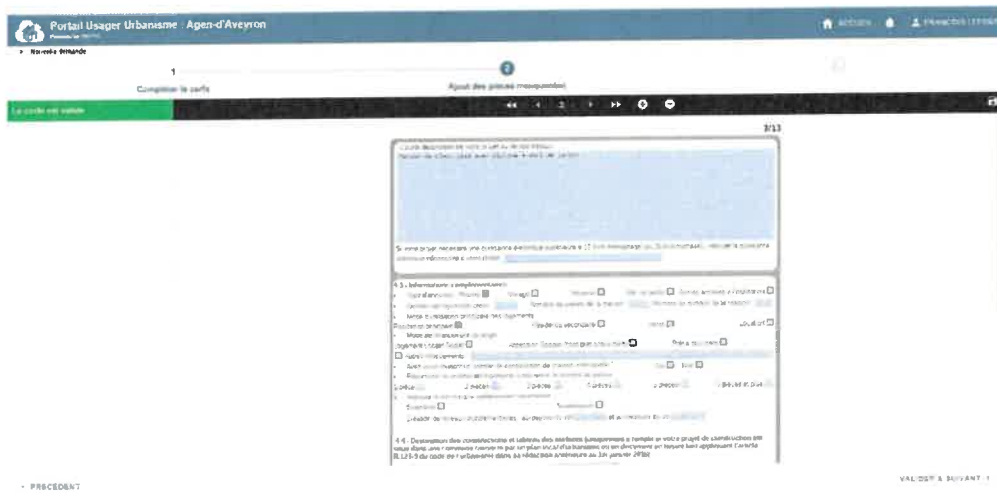
Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il a été constaté que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

1 exemplaire(s) (1/1) : Un plan de situation (Art. R. 450-3-1 à 4 du code de l'urbanisme)

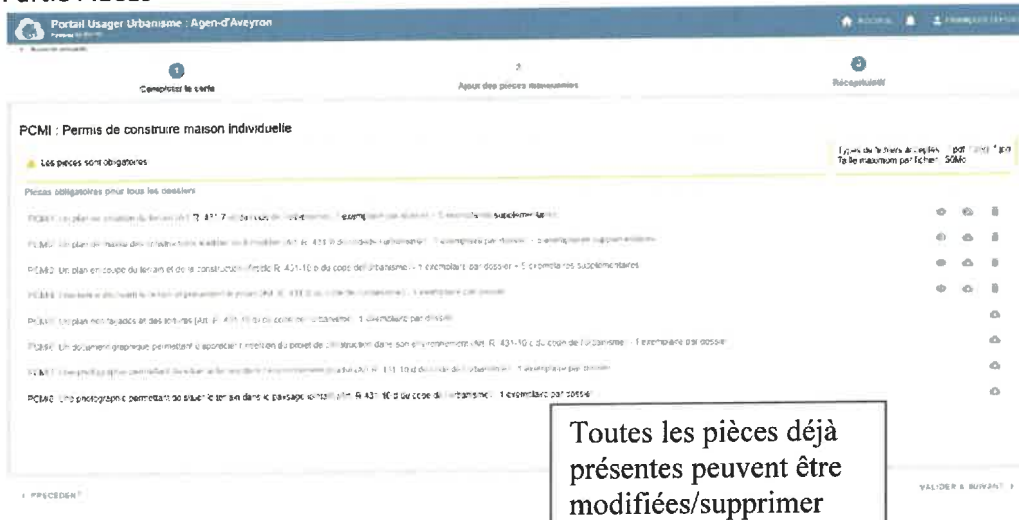
Je vous informe qu'en conséquence, et en application de l'article R.423-36 du code de l'urbanisme

Compléter le dossier en 3 étapes : partie(s) Cerfa et/ou pièces

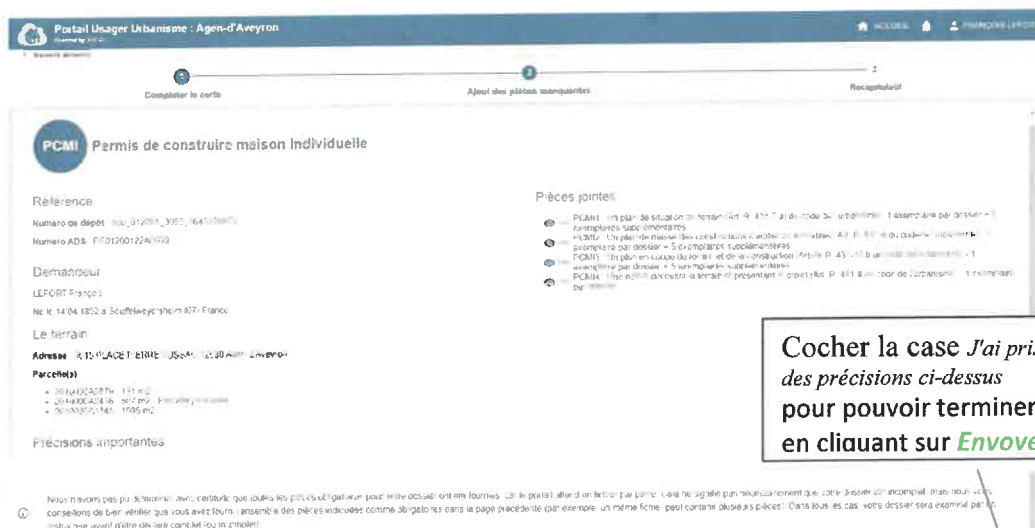
partie CERFA



Partie PIECES



Partie VALIDATION



Ne pas modifier les documents obligatoires qui ont été téléchargés pour être déposés en ligne. Le portail affiche un retour par pièce. Vous ne pouvez pas modifier en ligne les pièces obligatoires. Si vous avez fourni en annexe des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné pièce par pièce avant d'être déclaré complet et en ligne.

Communication de la décision au pétitionnaire

Dans Next'Ads

Cette procédure démarre dans Next'Ads comme une classique édition d'un arrêté. Le document doit être cependant finalisé, ce qui déclenche l'envoi d'une notification au pétitionnaire.

Dans le Portail Usage Pétitionnaire

Dès l'entrée, une notification est signalée en rouge

Portail Usager Urbanisme - Agen-d'Avayron

SVE Urbanisme: Agen-d'Avayron

Nouvelles demandes, Mes demandes, Informations communales, Conditions générales d'utilisation

Portail Usager Urbanisme - Vic en Bigorre

Filtres, Mes demandes

Demander "PERMIS DE CONSTRUIRE"

Adresse terrain: place de l'Église, VIC EN BIGORRE

Type de demande: PERMIS DE CONSTRUIRE

Relevé: vic_2024_1402_12471242

Logos: Urbanisme, Environnement, Culture, Sports, Santé, Éducation, Services, Développement

Cliquer sur pour accéder au suivi de la demande

Portail Usager Urbanisme - Vic en Bigorre

PA Permis d'aménager

Référence: Numéro de dépôt: vic_2024_1402_12471242, Numéro ADS: vic_2024_1402_12471242

Demandeur: (N°) 14021242

Le terrain: Adresse: place de l'Église, VIC EN BIGORRE

Parcelle(s): vic_2024_1402_12471242

État de la demande

La commune a rendu sa décision: Accord

La commune a accepté votre demande: vous avez été accusé de réception électronique

Documents

Permis de construire

Documents joints

Documents

Permis de construire

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

BOISSE PCV P06664602700601

Bois de la Chapelle, 93100 BOISSE

Adresse cadastrale: 93100 Bois de la Chapelle

Numéro de permis: P06664602700601

Le Maire, Monsieur

Article 1: Le présent Permis de Construire est accordé.

Bouton **DOCUMENT** pour télécharger l'arrêté

Glossaire

AEE

L'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) est fourni par le SVE dans un délai d'1 jour ouvré et permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné.

L' AEE indique la date de réception de la demande et un N° de référence de la demande »

L'AEE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE

Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016

ARE

L'Accusé de Réception Electronique comporter les mentions suivantes :

- Date de réception de l'envoi électronique
- Désignation du service chargé du dossier, son adresse postale ou électronique et son numéro de téléphone

Le SVE adresse l'ARE au pétitionnaire dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la réception de l'AEE.

L'ARE est envoyé à l'adresse électronique indiquée pour la connexion au SVE.

Voir le Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016